



Projet Pédagogique  
*Structure : ALAE-ALSH*  
*Péri-ALSH Extra*  
*Année 2019/2020*  
*Groupe scolaire Hélène*  
*Boucher*

UN ENGAGEMENT  
ÉDUCATIF  
AU CŒUR  
DES TERRITOIRES





## SOMMAIRE

Présentation de la structure.....	3
L'ENVIRONNEMENT DU PROJET .....	3
Champs d'action du projet.....	3
Caractéristiques .....	3
La structure .....	3
Les dispositifs.....	4
LE PUBLIC VISE .....	4
Caractéristiques par tranche d'âge .....	4
Caractéristiques du public de l'Accueil de loisirs .....	6
LES OBJECTIFS DU PROJET.....	8
Le projet éducatif fédéral Léo Lagrange .....	8
Les objectifs du PEL - PEdT .....	10
Les objectifs du Plan Mercredi.....	11
Les objectifs généraux .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Les objectifs opérationnels .....	12
Les projets d'activités.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Les projets d'enfants.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
LES METHODES PEDAGOGIQUES.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
LES MOYENS .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Les humains .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Le matériel.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Les espaces .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Les relations .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Financiers .....	19
Les partenaires.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Le fonctionnement de la structure .....	19
La communication .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
L'EVALUATION.....	22
Les outils d'évaluation.....	23
La Charte de qualité .....	23
L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP .....	25
Les moyens .....	25
Nos engagements .....	25
La Fédération Léo Lagrange Fédération .....	26
La Délégation Nationale Enfance .....	27



## Présentation de la structure

# L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

### Champs d'action du projet

La Fédération Léo Lagrange, fédération d'éducation populaire, dans son projet élaboré en 2010 se donne comme enjeux le **développement de « l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des responsabilités, la convivialité et, par-dessus tout, l'intérêt de l'autre »**.

La **ville de Perpignan** a renouvelé son appel d'offre en juin 2018 pour « l'Acquisition d'heures d'accueil enfants extrascolaire, d'heures d'animation périscolaire et de journées d'ouverture en accueil de loisirs - Années scolaires 2018/2019 à 2021/2022 ».

Les prestations concernées sont réparties en 4 lots, dont le lot n°1 concernant la partie « Nord » de Perpignan.

Ce lot relevant des marchés publics « à bons de commande » a été attribué à la Fédération Léo Lagrange Méditerranée :

- **10 ALAE** sont concernés et portent sur l'élaboration, la gestion et la coordination de projets pédagogiques, couvrant les temps du midi et du soir,
- **6 ALSH**, lors des périodes des mercredis, des petites et/ou des grandes vacances, en assurant l'accueil en gestion directe, des enfants inscrits sur les structures référencées.

Depuis le décret du juillet 2018, les ALSH du mercredi deviennent périscolaires. Ce sont donc **4 ALSH périscolaires** et **6 ALSH Extrascolaires** que la Fédération Léo Lagrange Méditerranée gère.

### Caractéristiques

Le territoire « Nord » de Perpignan, couvert par les actions de Léo Lagrange dans le cadre du marché public se situe au nord du fleuve Têt.

L'INSEE y procède, à des fins statistiques au découpage de 3 quartiers IRIS : le Bas Vernet Ouest, le Bas Vernet Est et le Haut Vernet.

### La structure

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) se trouvent directement implantée dans l'Ecole élémentaire Hélène Boucher. Situé dans la ville de Perpignan, quartier du Haut Vernet classé REP+. L'établissement du groupe scolaire se trouve au 54 rue Jean Alcover.

Entouré d'une petite zone pavillonnaire et d'immeuble type « HLM », cette école est placée au cœur du quartier nord de la ville, à proximité de la voie rapide, de l'autoroute et de l'aéroport de Perpignan.



L'ALEA est orchestré par la ville de Perpignan. Ce dispositif de délégation de service public a été confié à la Fédération Léo Lagrange méditerranée. La gestion dite de fonctionnement personnel, budget, ainsi que les modalités d'inscriptions, règlement, tarification, émanant de la municipalité et sont gérées par leurs services en accord avec la Fédération. Cet accueil est habilité par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

## Les dispositifs

- Contrat Ville (secteur Collège Pagnol et Pons en REP+)
- Contrat urbain de cohésion sociale
- Contrat Territoriale Globale,
- Projet Educatif Local
- Projet Educatif De Territoire
- Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
- APU
- Dispositif de réussite éducative
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité

## LE PUBLIC VISE

Le public accueilli se caractérise principalement par des enfants issus de la culture gitane et maghrébine. Une grande majorité de ce public fait partie d'une classe sociale fragilisée, la précarité touche un grand nombre de familles et enfants fréquentant le groupe scolaire Helene Boucher.

Nous constatons également, une forte mixité sociale et culturelle (origine espagnole, catalane, maghrébine, européenne et communauté gitane).

Pour la plupart des familles accueillies par l'établissement, nous recensons de grandes fratries au sein des familles, des foyers monoparentaux et isolés.

## Caractéristiques par tranche d'âge

L'ALAE est mis en place sur les temps de scolarité primaire du groupe Hélène Boucher, pour répondre au mieux aux besoins et attentes du public accueilli, à savoir :



Besoin...	De 7 à...	De 10 à...
D'imitation/ de création	Les jeux d'imitation sont plutôt des jeux d'imagination malgré l'imitation du groupe social. Les créations sont plus réalistes, plus proches de la réalité car l'enfant maîtrise mieux son corps et ses gestes, de plus il connaît mieux le monde et peut aussi le représenter plus fidèlement.	Les jeux d'imitation sont plutôt des vedettes de télé, de l'actualité ou du sport. Besoin de créer une mini société à l'image de la société adulte. Phénomène de bande. Les créations sont l'aboutissement d'un projet complexe dont la réalisation nécessite du temps, des gestes techniques, une collaboration. Matériaux et techniques sont au service de la création.
de fiction, imaginaire/ de réel	Jeux symboliques Grande soif de connaissance, grande curiosité, besoin d'ordre, de classification.	Possibilité d'intérioriser, rêverie. L'enfant peut comprendre le réel car il a un raisonnement logique. Besoin de redécouverte de son propre corps et du corps de l'autre (partenaire).
De socialisation/ d' « autonomie »	Il y a une action concertée entre les enfants, la relation entre les enfants s'approfondit. Besoin de connaître les autres enfants. Désir de se voir confier des missions, responsabilité sous l'œil de l'adulte.	Possibilité de coopération dans les projets collectifs, appréhension de la société et du monde adulte, connaissance du partenaire du même sexe, de sexe différent. Envie d'indépendance, responsabilité
D'aimer, d'être aimé/	L'enfant va vers ses pairs. Besoin d'aimer et d'être aimé des autres enfants.	Nécessité d'abandonner les objets parentaux. Conflit ouvert avec ses parents.
De mouvement	L'enfant contrôle ses mouvements. Augmentation de la force mais pas de la résistance ; c'est l'âge de la vitesse, début de l'acceptation des règles	
De sécurité / de se confronter aux risques, d'affronter le danger	L'appartenance à un groupe d'enfants est sécurisante. Recherche du risque calculé et de sensations fortes, de vitesse, besoin de se mesurer au danger, de se situer dans le groupe.	Recherche de relations privilégiées avec un enfant du même sexe. Cette relation est normale et passagère.
D'activité/ de « ne rien faire »	Période des opérations concrètes de réversibilité (eau en glace...). Il identifie les objets selon leur qualité et propriété.	La pensée est dégagée du concret, elle porte sur des théories. La motivation d'un but à obtenir est nécessaire à son activité.
	Il veut parfois <b>s'isoler pour se situer en observateur du monde</b> , des autres, <b>intérioriser ses expériences</b> . <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coins calmes, ombragés, cabanes, grenier, cachettes</li> <li>➤ Milieu riche en secteur, en bruits naturels</li> <li>➤ Possibilité de silence</li> <li>➤ Aménagement permettant de se reposer</li> <li>➤ Rythme d'activité le plus individualisé possible</li> <li>➤ Accepter que l'enfant ne participe pas à des activités, des jeux</li> </ul>	



## Caractéristiques du public de l'Accueil de loisirs

### L'école :

- Son infrastructure :

L'école élémentaire Hélène Boucher située 54 rue Jean Alcover à Perpignan est publique.

Elle est constituée de 8 classes (2 classes de CP, 2 classe de CE1, 3 classes de CE2, CM1, CM2 et d'une classe spécialisée ITEP).

L'école élémentaire Hélène Boucher accueille 104 élèves.

- Le Projet d'Ecole : objectifs et projets.

### Le quartier :

- Contexte :

Le secteur Nord (haut Vernet) est un quartier sensible de la commune de Perpignan (66000). Les 28580 habitants sont en majorité des personnes en difficulté d'emploi. Ils sont plutôt jeunes, plutôt locataires de leur logement (58 %) et ont des très petits revenus, moins de 2000 euros par foyer, issus de famille nombreuse (source INSEE recensement 2016).

- Les espaces éducatifs :

Les Quartiers nord de Perpignan disposent d'une multitude d'activités, associations, culturelles, sportives et médico-sociale.

- Les pratiques culturelles et de loisirs des enfants du quartier.

Très peu d'enfants du territoire participent à des activités extra-scolaires, telles que (le foot, le rugby, la danse, le chant, la natation, etc...) sur des structures de quartier. Ils préfèrent jouer dans le quartier en bas de leur logement, sous le regard attentif ou non de leurs parents, ou bien encore, dans les airs de jeux « parc » avoisinants.





### Les enfants :

Sur l'ensemble du groupe scolaire à savoir 104 inscrits, l'ALAE comptabilise un petit nombre d'entre eux :

	Type d'accueil	6/7 ans	8/9ans	10/11 ans	TOTAL *
<b>A.L.A.E.</b> : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole	Périscolaire (midi + soir)	8	12	4	24





## LES OBJECTIFS DU PROJET

### **Le projet éducatif fédéral Léo Lagrange**

Les fondamentaux du projet éducatif Léo Lagrange (Extrait du livret L'Enfance et la construction de l'esprit critique – Projet éducatif Léo Lagrange pour nos accueils de loisirs périscolaires et extra-scolaires)

#### **- l'Enfant dans sa singularité**

Afin que chaque enfant puisse concevoir et confronter ses premières idées nous proposons une diversité d'expériences. Que ce soit par le jeu, la discussion, l'imaginaire, l'expression artistique, l'activité sportive ou l'accès aux savoirs, les 3 -11 ans doivent avoir la possibilité de trouver des activités de qualité répondant à leurs envies de découvertes.

Pour atteindre cet objectif, nous allons devoir ensemble adapter le rythme et le programme des activités aux besoins de chaque enfant. Notre défi éducatif quotidien est de l'accompagner à grandir dans le respect et l'accueil de ses émotions. Pour cela nous posons un cadre sécurisant et aménageons des espaces adaptés.

Nous nous engageons à reconnaître et respecter chaque enfant quelle que soit sa singularité, tout en valorisant ses propres capacités. Nous faisons de l'inclusion une priorité dans nos accueils de loisirs.

#### **- l'Enfant acteur,**

Nous nous engageons à placer l'enfant au cœur de l'accueil de loisirs. Pour cela nous l'invitons à être force de propositions autant sur le choix de ses activités que sur le fonctionnement de son accueil de loisirs.

Nous incitons l'enfant à participer à la vie collective, nous veillons à lui donner des responsabilités et à ce qu'il puisse développer son autonomie tout en favorisant la coopération et l'ouverture au monde. Nous accompagnons l'enfant dans son développement, au sein d'un groupe, en lui offrant la possibilité de se tromper, de recommencer et d'essayer de nouvelles activités.

L'enfant a également besoin d'avoir des temps libres. Le droit de choisir de « ne rien faire », c'est le laisser apprendre à rêver, observer, s'ennuyer... ce qui est aussi une source d'épanouissement.

#### **- une équipe engagée et impliquée,**

Nous avons choisi d'être animateur, une profession passionnante, à forte utilité sociale et humaine, porteuse des valeurs de l'éducation populaire. Responsabilité, esprit d'équipe et engagement sont les mots que nous citons spontanément pour en parler.

Nos actions s'inscrivent dans un rôle de coéducation et se construisent à partir de notre projet éducatif. Dans chaque action mise en place, nous allons nous demander quels sont les intérêts éducatifs. En tant qu'animateur, nous sommes impliqués dans





l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique ainsi que dans la création des projets d'animation.

Notre dynamisme et nos compétences participent à notre engagement. Nous nous efforçons donc à adopter une posture professionnelle, bienveillante et exemplaire avec les enfants que nous accompagnons au quotidien.

#### - **la place des familles,**

Nous reconnaissons les parents comme premiers éducateurs. Nous invitons toutes les familles à participer à la vie de nos structures afin qu'elles soient aussi impliquées dans les loisirs de leurs enfants.

Nous favorisons le processus de coéducation dans lequel l'accueil de l'enfant passe par la construction d'une confiance réciproque. Les relations sont en effet fondées sur l'écoute, le respect mutuel, la confidentialité et le refus de toute forme de discrimination ou d'exclusion. Nous sommes sensibles aux difficultés des enfants mais également des parents.

Nos accueils disposent de lieux d'activités différenciés et d'espaces d'affichages permettant la communication et la compréhension des objectifs et du fonctionnement de l'accueil. Nous avons à cœur de tout mettre en œuvre pour favoriser la rencontre et les échanges.

#### - **un accueil qui s'inscrit dans un territoire.**

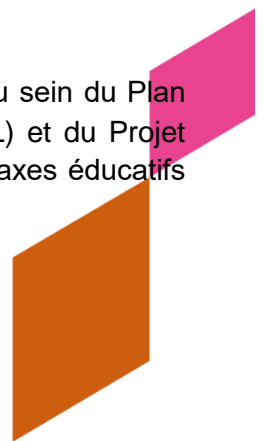
Qu'il soit rural ou urbain, communal ou intercommunal, associé à l'école ou au quartier, l'accueil doit s'appuyer sur son environnement : culturel, naturel, associatif, local...

Nous engageons un travail de partenariat avec les acteurs du territoire et les professionnelles de l'animation dans le cadre de la politique enfance du territoire.

Nous devons ainsi être ouvertes et réceptives à ce qui entoure notre accueil pour saisir toutes les opportunités et permettre à l'enfant de découvrir son territoire.

En tant que Co-éducateurs, nous contribuons à une réflexion et agissons au quotidien avec les différents acteurs locaux (associations, collectivités, intervenants, partenaires...). Les actions proposées, au plus près des réalités du territoire, répondent ainsi à des attentes partagées.

Les structures de loisirs, objets du présent marché, devront donc s'inscrire au sein du Plan Mercredi de la Ville de Perpignan, mais aussi du Projet Educatif Local (PEL) et du Projet Educatif de Territoire (PEDT). Les prestataires s'engagent ainsi, à suivre les axes éducatifs portés par la Ville en intégrant leurs propres finalités éducatives.





## Les objectifs du PEL - PEDT

Le Projet Educatif Local s'appuie sur cinq objectifs partagés :

- Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, le mettent en confiance, le valorisent.
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne.
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes (groupe de parole, conseil d'enfant, élection, élaboration collective de projets...)
- Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable.

## Les objectifs du PEDT

« Les projets pédagogiques des structures de loisirs du mercredi feront référence au projet éducatif local, à l'actuel PEDT et aux programmes des ALAE et ALSH.

Les priorités éducatives telles que l'accès à la culture, au sport, au développement durable et à la citoyenneté développées sur les temps périscolaires sont prolongées ou complétées sur le temps du mercredi et des vacances.

Pour permettre la mise en place de parcours éducatifs et de garantir l'équité territoriale, le PEDT assurera à chaque enfant du territoire de bénéficier durant son temps périscolaire et extrascolaire d'activités autour :

1. de l'éducation artistique et culturelle (lecture plaisir, chant choral, APU CTEAC...),
2. de l'éveil aux langues étrangères,
3. de l'éducation sportive,
4. du développement durable et de la citoyenneté (conseils d'enfants...)
5. Un espace leçon

Les équipes éducatives des structures seront attentives à la diversité des actions proposées sur l'ensemble des temps pour permettre la pratique des activités à différents niveaux d'apprentissage (initiation, pratique régulière ou perfectionnement).

Une attention particulière sera portée sur le respect du rythme de vie des enfants selon leur tranche d'âge.

Sur les temps périscolaires et extrascolaires, les structures veilleront à aménager un coin ou une activité calme et sécurisante à la disposition des enfants ne souhaitant pas pratiquer une activité encadrée. » (Extrait du PedT 2018-2021)

- Respecter les rythmes de vie, le bien-être de l'enfant,
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement,
- Participer à la construction d'une citoyenneté active,
- Développer les complémentarités éducatives,



### *Les effets attendus*

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires doit pouvoir agir sur :

#### 1. Les enfants

- Assurer une prise en charge globale et de qualité des enfants.
- Respecter les rythmes de la journée et les rythmes biologiques des enfants.
- Donner la possibilité aux enfants de découvrir de nouvelles activités et de développer de nouvelles compétences.

#### 2. Les partenaires éducatifs

- Organiser des temps de concertation entre les équipes éducatives (ATSEM, animateurs et autres intervenants) pour l'élaboration de projet commun, une fois par quinzaine.
- Créer une culture commune, un recensement des bonnes pratiques.
- Permettre la construction d'une équipe éducative globale autour de l'enfant.

#### 3. Les parents

- Améliorer l'accueil des familles et leur participation aux actions éducatives.
- Développer le lien aux familles par le biais d'outils partagés afin d'assurer une meilleure lisibilité des intentions éducatives et des actions mises en place.
- Changer le regard sur l'école et les actions périscolaires.

### **Les objectifs du Plan Mercredi**

« Afin de proposer aux familles des activités de qualité, la Ville de Perpignan s'engage, dans le dispositif du Plan mercredi, dont l'objectif est de développer sur les accueils du mercredi, un contenu éducatif et pédagogique susceptible d'être décliné sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant. »





## Objectifs de l'équipe de direction :

<u>OBJECTIFS GENERAUX</u>	<u>OBJECTIFS SECONDAIRES</u>	<u>MISE EN PLACE</u>	<u>EVALUATION</u>
Veiller à ce que les enfants soient au centre de notre réflexion	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diversifier nos propositions d'animation</li> <li>➤ Offrir aux enfants la possibilité de faire des choix</li> <li>➤ Tenir compte du rythme de chacun</li> <li>➤ Garantir un espace sécurisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En utilisant les compétences de l'équipe</li> <li>✓ En essayant de répondre aux attentes des enfants</li> <li>✓ En permettant aux enfants de « ne rien faire »</li> <li>✓ En stabilisant l'équipe quand c'est possible</li> </ul>	<p>Chaque critère correspond à une question avec réponse par oui ou par non. Il est important d'avoir le pourquoi et comment de chaque réponse afin de faire une proposition d'évolution adaptée.</p> <p>Chaque évaluation sera proposée en fin de chaque cycle scolaire.</p>
Impliquer les familles dans le déroulement de la journée de leur enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner et orienter les familles au quotidien</li> <li>➤ Etre un relais/une complémentarité au bien-être de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En simplifiant les démarches administratives</li> <li>✓ En transmettant les diverses informations</li> <li>✓ En étant à l'écoute des familles</li> <li>✓ En ayant la connaissance du terrain</li> </ul>	
Créer une cohésion d'équipe en accompagnant chacun	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travailler en équipe</li> <li>➤ Favoriser le dialogue avec les partenaires (enseignants, parents, éducateurs, intervenants,...)</li> <li>➤ S'appuyer sur les entretiens individuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En attribuant un site fixe à chaque animateur en fonction du possible et du besoin</li> <li>✓ En utilisant les compétences de chacun</li> <li>✓ En créant une équipe complémentaire</li> <li>✓ En laissant chacun s'exprimer</li> </ul>	

L'équipe de direction s'est réunie afin d'uniformiser ses objectifs.



## Projet pédagogique :

L'accueil périscolaire Léo Lagrange du groupe scolaire Hélène Boucher :

- L'accueil de loisirs périscolaire comme lieu de détente
- L'accueil de loisirs périscolaire comme lieu de socialisation
- L'accueil de loisirs périscolaire comme lieu ludique
- L'accueil de loisirs périscolaire comme lieu de découverte et d'apprentissage

Le périscolaire est un temps transitoire. Il se doit d'être convivial et adapté au mieux aux rythmes de chacun. Le principe de collectivité permet d'ouvrir l'esprit à de nouvelles expériences pour les enfants.

<u>INTENTION PEDAGOGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPERATIONNELS</u>	<u>LES MOYENS</u>
Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe</li><li>• Favoriser son autonomie, sa liberté de choix, le rendre acteur de ses loisirs</li><li>• Respecter les rythmes individuels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe</li><li>• Autoriser les essais et donner la possibilité de se tromper</li><li>• S'adapter à son public</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En proposant différents espaces</li><li>• En ayant une équipe fixe avec du temps de concertation</li></ul>
Favoriser la socialisation de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres</li><li>• Permettre aux enfants de devenir des citoyens</li><li>• Permettre aux enfants d'avoir une attitude responsable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser les nouvelles rencontres</li><li>• Donner aux enfants la possibilité de proposer des jeux ou des activités qu'ils souhaitent faire ou partager</li><li>• Encourager et valoriser les bonnes actions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En faisant participer les enfants aux tâches de la vie quotidienne</li><li>• En leur proposant de voter</li><li>• En étant attentif à chacun</li><li>• En utilisant le « quoi de neuf ? » pour échanger sur l'univers de chacun</li></ul>



Privilégier la découverte et l'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles</li><li>• Privilégier l'animation comme facteur de développement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être source de proposition et avoir une capacité de renouvellement des propositions</li><li>• Utiliser le partenariat environnant</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En mettant en place un « fil rouge »</li><li>• En mettant en place des jeux variés : des règles, symboliques ou coopératifs, projet culturelle, d'expression corporelle.</li></ul>
--	--	---	--

### Projet d'animation :

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activités et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation (grands jeux) comme sur un projet culturel (danse, théâtre ou court métrage ou sportif).

Quelques paramètres sont indispensables au projet d'animation :

- ✚ **Objectif** : quels sont-ils ? Pourquoi ? Comment les atteindre ?
- ✚ **Le public** : nombre de participants minimum et maximum + âge des participants ?
- ✚ **Le temps et le lieu** : durée du projet (combien de séances pendant combien de temps) ?
- ✚ **Les moyens humains, matériels et financiers** : combien d'adultes ? liste de matériel ? Quel coût prévisionnel ?
- ✚ **L'organisation** : Sensibilisation + détail des différentes actions
- ✚ **L'évaluation de l'action** : quels sont les critères permettant de savoir si cette animation a permis d'atteindre les objectifs ?





**Les objectifs opérationnels déclinent les objectifs généraux, pour atteindre ces objectifs, l'équipe d'animation de l'ALAE tendra sur une pédagogie non-directive, à savoir :**

**Etymologie de la pédagogie non directive :**

- Terme non-directivité a été inventé en 1942 par le psychothérapeute et formateur américain Carl Ransom Rogers (1902 – 1987). C'est dans la seconde moitié du XXe siècle que la non-directivité va devenir un des lieux communs de la culture éducative « moderne ». « Lors de la grande rébellion culturelle et sociale de 1968, la non-directivité a fait partie, comme une composante qui va de soi, des revendications libertaires illustrées par le slogan "Il est interdit d'interdire". Permissivité contre répression, créativité contre conformité, autodidaxie contre transmission : la non-directivité semble donner un nom à une nouvelle conception des relations humaines, de la relation au savoir et aux traditions, dans la famille, à l'école, dans les institutions, les organisations. »
- La pédagogie non-directive préconise une méthode où chaque enfant participe aux décisions du groupe« en exerçant son autonomie et en donnant un sens à des études grâce à un équilibre consenti entre ses obligations et ses libertés individuelles ». Ici, « l'animateur apporte une aide et une écoute qui doivent permettre à chaque enfant de développer sa personnalité à travers les apprentissages » On n'impose ni le programme, ni les règlements internes (contrairement à l'autoritarisme ou au dirigisme) :

**Les méthodes pédagogiques :**

Pour tendre vers une pédagogie non-directive voici la démarche et la méthodologie que chaque animateur devra développer... Tout doit être négociable. En résumé la pédagogie non-directive (ou la non-directivité) en cinq recommandations prééminentes :

- S'abstenir de toute pression sur le sujet (le groupe).
- Faire confiance aux capacités d'autonomie et de responsabilité de l'enfant.
- Instaurer un climat d'empathie et de respect permettant d'une part à tout élève d'extérioriser l'authenticité de ce qu'il ressent, d'autre part à l'animateur d'exprimer aussi ses propres avis.
- Développer la place du vécu, de l'expérimentation personnelle et de la découverte par soi-même plutôt que l'accumulation de savoir provenant de l'animateur.
- Utiliser le groupe (l'ALAE) comme énergie de changement des personnes (enfants) qui en font partie.



### **La mise en place d'activités manuelles, physiques et intellectuelles :**

Les animateurs préparent un projet. L'équipe veillera à satisfaire les différents besoins de l'enfant en s'adaptant à l'âge. Les activités ainsi que les plannings doivent être cohérents et présent et une évolution logique (notion de projet).

### **Le respect des objectifs pédagogiques et de la réglementation :**

L'équipe veillera à respecter le Projet Educatif ainsi que le Projet Pédagogique. Elle respectera la législation et s'informerera sur les différentes mesures à prendre quand on travaille avec les enfants. (Code civil, DDCS, code de la route...)

Des informations se trouvent dans le bureau tel que le CREDOC qui sont à disposition mais consultables sur place. L'équipe d'animation peut lire des magazines (le journal de l'animateur, les ASH,...) mais également utiliser Internet en allant sur le site « Planet anim, ou jesuisunanimateur.com » par exemple. Les animateurs se montreront vigilants quant à l'utilisation du matériel dangereux (cutter, ciseaux...). Tout incident sera signalé à la direction.

### **L'hygiène ainsi que la sécurité physique, affective et morale des enfants :**

Il est important de prêter une grande attention à l'hygiène, notamment le lavage des mains tant pour les enfants que pour l'équipe. On n'oublie pas de protéger les enfants, les tables, pour les activités comme peinture, argile... On passe un coup de balai si nécessaire à la fin d'une activité ou d'un jeu, de façon à conserver une salle propre. La sécurité physique affective et morale de l'enfant tient d'abord au fait d'une présence active de l'animateur.

Aussi, la Direction demande à l'équipe la plus grande attention et disponibilité envers tous les enfants, ceux qui « se sont fait dessus, » trop sales, les vêtements à l'envers, les petits bobos...)

### **Le rôle du directeur :**

Il est le moteur de l'équipe et le repère essentiel des familles, il est responsable de la qualité de l'accueil tant au niveau de ses tâches administratives que sa mission éducative et du suivi du personnel à sa charge.

Il est le garant du projet pédagogique et du bon fonctionnement de l'ALAE.

Il assure les missions suivantes :

- Cohérence des actions menées sur le service avec les Projets Educatifs de la fédération Léo Lagrange et la politique de la collectivité : en présentant chaque année un Projet Pédagogique pour la structure, en veillant à la pertinence des projets d'animation, en garantissant un travail pédagogique qui favorise la mixité sociale et en travaillant en concertation avec les services gérés par la commune et/ou la Fédération.
- Il a pour mission de favoriser l'éveil de l'enfant, tout en respectant son rythme et ses besoins qui lui sont propres en fonction de son développement.





- Il organise et met en œuvre toutes les actions garantissant la qualité de l'accueil et la sécurité de l'enfant au sein de la structure
- Animation et évaluation du service de l'ALAE : en organisant des réunions d'équipe, en accompagnant l'équipe d'encadrement et en mettant en place des outils d'évaluation, en formant les stagiaires et en élaborant des bilans d'activité.
- Il est l'élément dynamisant de l'équipe d'animation.
- il conseille, aide, impulse des idées nouvelles.
- Travaille avec un réseau de partenaires en lien avec le service.
- Diffusion de l'information liée à l'activité : outils de communication pour les familles, les élus, les partenaires.
- Suivi administratif de l'activité : inscriptions et présence des enfants, Gestion financière de la structure: suivi du budget pédagogique.

### **Attitudes des animateurs:**

**Définition du métier d'animateur** : Spécialiste de la dynamique de groupe !!!

Étymologiquement, animateur signifie celui qui amène à la vie. Et c'est bien la fonction première de l'animateur que de donner vie à des projets afin de favoriser l'épanouissement des enfants, adolescents, adultes ou personnes âgées auprès desquels il travaille.

Il intervient au sein de groupes, tout en prenant en considération les potentialités de chacun, par le biais d'activités sportives, culturelles, sociales, artistiques ou récréatives (ateliers de théâtre, rencontres-débats...).

Il peut aussi sensibiliser son public aux questions relatives à l'urbanisme et l'environnement.

En mobilisant les individus autour d'une activité, il les responsabilise et les incite à devenir autonome, il développe les échanges.

Dynamisme, créativité et goût des contacts

Le goût du contact humain, des aptitudes organisationnelles, des capacités d'adaptation et le sens des responsabilités, sont des qualités essentielles pour exercer la fonction d'animateur.

Lequel doit aussi se distinguer par son dynamisme et sa créativité pour concevoir des projets intéressants et inciter les personnes à s'impliquer dans leur réalisation.

Les compétences artistiques, culturelles ou sportives représentent également un atout.



### **Le rôle de l'animateur pendant les activités:**

- Etre garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Proposer des activités en adéquation avec le projet pédagogique et adaptées au public accueilli.
- Gérer les temps d'accueil et de vie quotidienne des enfants, en respectant leur rythme et leurs besoins.

Mener une animation auprès de son public.

### **Le rôle de l'animateur pendant les repas :**

- Veiller à ce que chaque enfant se lave les mains
- Veiller à ce que l'enfant goûte les aliments qui lui sont proposés dans les menus
- Etre vigilant au plan de table (séparer les éléments perturbateurs)
- Responsabiliser l'enfant à des tâches de la vie quotidienne (débarrasser, nettoyer, dresser la table pour les suivants)

### **L'équipe :**

- Les relations entre animateurs :
- L'échange et le partage d'idée, de projets, d'opinion, sans jugement et dans une critique constructive.
- Le respect de chacun en tant qu'individu et professionnel.
- La coopération, la délégation et la communication constante.
- La transmission, le partage et l'analyse des informations diverses concernant les jeunes, les familles et les partenaires.
- La création commune de projets d'animations.
- Un enrichissement commun et le partage des compétences individuelles (autoformation, formation continue)
- Un climat serein, enthousiaste et dynamique.

La coordination des tâches et la cohésion entre les animateurs sont nécessaires au développement d'une réelle qualité d'accueil au sein de la structure. En période scolaire, deux réunions hebdomadaires (les mardis et/ou jeudis après midi) est organisée pour assurer la mise en œuvre et le suivi des différentes actions.

### **L'ALAE Hélène Boucher est constituée :**

- Du directeur, Peyrard Renaud, titulaire BPJEPS loisirs tous publics et du BAPAAT en contrat CDD de remplacement.
- D'une animatrice, Semrani Sadia, titulaire BAFA en contrat CDII.
- D'une animatrice, Harchaoui Nadia, titulaire BAFA en contrat CDII.

### **La coordination Leo Lagrange :**

La coordination CLSH/ALAE est sous la responsabilité de M Samson Eric et son coordinateur adjoint



### **Entre les enfants et les animateurs :**

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, psychologique et morale des enfants. A l'écoute du public, ils les accompagnent et les guident dans l'élaboration de leurs projets et/ou activités. Ils sont pour une majorité des enfants des « référents » et doivent, à ce titre, adopter une conduite et des attitudes adéquates (parlé, respect des enfants et des règles de vies communes, tenue vestimentaire).

Conscient du libre choix du public de fréquenter ou pas le service de l'ALAE, l'équipe d'animation choisit les activités en fonction de l'intérêt qu'y portent les enfants et de l'engagement dont ils font preuve.

A ce titre, le public enfance, il convient de les inciter à exprimer leurs envies et leurs attentes, ainsi qu'à les faire participer à certaines tâches organisationnelles.

Il convient de les motiver à s'impliquer véritablement dans la conception et la réalisation de leurs projets et/ou activités.

Fondées sur leurs besoins et attentes, les activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques,...). En fonction de la nature des activités, dépendent également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites et de sécurité spécifiques (activités à risques encadrement avec des prestataires de services, brevets d'états...).

### **La place des parents :**

L'équipe pédagogique se tient à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes, leurs questionnements, sur le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).

Dans le cas de situations difficiles (pour le jeune et/ou sa famille), elle doit respecter la confidentialité des informations données.

### **Financiers**

Pour le budget de l'ALAE, dépenses matériels pédagogiques, la coordination de la Fédération octroie 20 centimes de l'heure et par enfant.

### **Le fonctionnement de la structure**

L'accueil périscolaire est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 11h45 à 13h50 et de 17h à 18h15.

#### **1. La pause méridienne :**

Elle concerne une minorité des élèves, seulement 25% déjeunent sur l'école, environ une vingtaine d'enfant.

Une équipe de 2 animatrices et du directeur encadrent ce temps de pause.



Les encadrants pédagogique au contact des enfants sont responsables individuellement et collectivement de leur sécurité physique, affective, matérielle et morale. La santé et le bien-être sont recherchés à travers une alimentation équilibrée et un rythme de vie adapté aux besoins de l'enfant.

Elle se décompose de la manière suivante:

- A 11h45, les enfants sortent de classe avec les adultes référents à ce moment-là (enseignants)
- Rassemblement, lavage des mains, pipis, sous la surveillance de l'équipe pédagogique
- Pointage Mairie
- Lecture du menu
- Responsable de table visible grâce à leur carte (seuls ces enfants ont l'autorisation de se lever pour l'eau le pain, débarrasser et redresser la table pour les suivants)

### **Les règles de vie:**

L'équipe élabore les principales règles de vie que tous s'engagent à respecter et à faire respecter. Il s'agit d'établir une cohérence au sein de l'équipe, ce qui permettra d'apporter de meilleurs repères aux enfants. Il faut donner tous les outils nécessaires à l'enfant pour le guider dans son développement personnel et collectif tout en lui fixant des limites. Il doit savoir ce qu'il peut et ne peut pas faire. En tant que directeur, je ne veux pas voir d'enfants exclus du groupe pour quelque raison que ce soit. L'équipe veillera à adapter de façon réfléchie son attitude et son langage. Je n'accepte pas non plus un non-respect du matériel mis à disposition pour les enfants ou pour l'équipe ; ni un non-respect des autres. Le respect des horaires me paraît également important. Il est formellement interdit d'apporter des produits illicites et/ou dangereux sur l'accueil, sous peine d'un renvoi immédiat et il est formellement interdit de fumer devant les enfants.

### **Les sanctions :**

Une sanction est la conséquence bonne ou mauvaise d'un acte. De ce fait,

- Si un enfant respecte une des règles de vie :

- les animateurs valorisent l'enfant en lui faisant comprendre qu'il a bien agi sans pour autant le surévaluer.
- Ne pas lui mettre de pression en le citant comme exemple face au groupe.

- Si un enfant ne respecte pas les règles de vie :

- Adapter la sanction en fonction de la règle transgressée. Il faut donc que l'équipe se soit concertée auparavant pour être cohérente.
- Lui faire prendre conscience de la règle transgressée, le faire réfléchir quant au pourquoi de cette erreur et comment y remédier.
- L'enfant ne doit pas être rabaisé ou humilié, et encore moins devant le reste du groupe, régler le problème à l'écart de ce dernier.

**La sanction a un but pédagogique, elle se décline en plusieurs étapes :**



- Déterminer la ou les fautes commises par l'enfant.
- Définir le degré d'importance de la ou des fautes.
- Sensibiliser l'enfant à ces fautes.
- Expliquer à l'enfant qu'il doit réparer sa ou ses fautes.
- Établir une sanction en lien avec la ou les fautes commises

Exemple: un enfant lance de la nourriture dans le réfectoire, sanction proposée : nettoyage de la cantine.

### **L'expression individuelle de l'enfant:**

Il est primordial que les enfants puissent s'exprimer quand ils en ont besoin. Pour cela, ils auront la possibilité de le faire :

- Pendant la vie quotidienne, l'enfant peut ressentir le besoin de parler de différentes choses. Il faut donc tenter de lui accorder du temps pour l'écouter, même si cela ne semble pas important. Mettre en place le bâton, le doudou de la parole.

- Pendant certaines activités, quand celles-ci ne demandent pas une attention rigoureuse, l'enfant peut s'isoler un moment avec un animateur pour lui faire part de son mal-être ou bien ou contraire ressentir la nécessité d'exprimer son bien-être durant cette journée. Dans tous les cas, les animateurs se doivent de se rendre disponibles pour l'enfant, soit en répondant tout de suite à sa demande soit en lui expliquant que pour l'instant ce n'est pas possible mais que dès qu'il peut, il viendra le chercher pour discuter. L'équipe doit se montrer particulièrement vigilante quant aux différents comportements de chaque enfant afin d'évaluer au mieux ce besoin de communiquer.

### **Les activités après « le repas et garderie du soir » :**

2 types d'activités seront mises en place :

- les activités dites manuelles et/ou intellectuelles : fabrication d'objets et jeux de réflexion.
- les activités plutôt physiques : jeux et grands jeux extérieurs.

Toutes ces activités seront encadrées par les animateurs.

### **La gestion du matériel :**

- Pour le matériel à risque, tels que les cutters, ciseaux, colle, les animateurs se montreront particulièrement vigilants quant à leur utilisation et rangement.
- Le matériel mis à la disposition des enfants en manipulation libre, devra être respecté par les enfants qui l'utilisent.
- Le matériel dans les salles sera géré par les animateurs et placé sous leur responsabilité.
- Un affichage visuel pour le rangement est important à faire, afin de favoriser l'autonomie au niveau du rangement des jeux utilisés.



### **Le déroulement d'une activité :**

L'animateur doit préparer son activité à l'avance. Il s'organisera quant au choix du lieu où se déroulera son activité, à la préparation du matériel. Il explique ensuite les consignes et il donne aux enfants le matériel nécessaire. L'animateur veillera au bon déroulement de son activité.

Son rôle peut se décliner en 3 classifications :

- Faire faire: L'animateur donne les consignes, le matériel nécessaire, le modèle.

L'enfant est alors dans une phase d'apprentissage et de reproduction.

- Faire avec: L'animateur donne tous les outils aux enfants et les laissent gérer leur activité, tout en les aidant, et donc participe à la réalisation de l'activité.
- Laisser faire: L'animateur met le matériel à la disposition des enfants. Il leur donne une ligne conductrice puis les enfants gèrent leur activité selon leur goût.

L'animateur reste à leur disposition au cas où l'enfant le solliciterait.

Les 4 attitudes de l'animateur :

- Faire jouer les enfants en leur organisant un jeu.
- donner à jouer en mettant à disposition un lieu, du matériel, et proposer un cadre. Le jeu se développe au gré des enfants.
- laisser jouer en les laissant organiser leur jeu.
- Jouer avec eux en devenant un joueur à part entière.

### **Journée type :**

11h45 : récupération des enfants dans la cour.

11h50 : lavage des mains.

11h55 : lecture du menu.

12h00 : répartition des enfants a table avec responsables

12h40 à 13h00 : temps libre

13h00 à 13h40 : activité

13h40 à 13h50 : répartition des enfants dans leur salle de classe

13h50 à 14h : transmissions auprès des enseignants, recueil et passage d'informations

17h00 à 18h00 : garderie





## L'EVALUATION

L'évaluation porte sur les objectifs pédagogiques.

Elle permet de mesurer :

- Les écarts et concordances avec les résultats, transformations attendus
- Les avancées ou non en termes d'acquisitions, en terme éducatifs qui ont été possibles grâce aux actions du projet pédagogique mises en place.
- La pertinence ou non des actions mises en œuvre et des méthodes pour l'atteinte des objectifs

L'évaluation se fait régulièrement, afin de ne pas « s'égarer » dans l'action et oublier les objectifs visés ainsi que les démarches annoncées. Il peut s'avérer nécessaire de revoir, préciser les objectifs opérationnels au vu de la situation rencontrée, les étapes à adapter.

Une évaluation finale est indispensable à l'action maîtrisée dans le temps.

Elle permet de formuler des perspectives pour conduire les actions qui suivront afin de les rendre encore plus pertinentes.

## Les outils d'évaluation

### La Charte de qualité

L'évaluation du travail des équipes se fait à différents moments et par divers biais :

La Charte de Qualité dont nous parlions précédemment à trois objectifs principaux et constitue un temps fort de l'évaluation:

- Définir l'engagement collectif de l'association en matière de qualité
- Sensibiliser les directeurs et les animateurs à la qualité
- Encourager l'élaboration d'outils d'amélioration et de mesure de la qualité

Nous utilisons corollairement une grille d'évaluation de notre Charte de Qualité, ainsi qu'une grille d'auto-évaluation. Toutes les dimensions de l'accueil de loisirs sont ainsi évaluées au travers d'une cinquantaine de critères observables.

Ces outils nous permettent de vérifier que la Qualité d'Accueil sur laquelle nous nous engageons est bien respectée et, dans le cas contraire, de trouver les moyens d'y parvenir.

Dans le cadre de cette démarche d'évaluation, l'intérêt est pour nous d'améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs de Léo Ville. L'efficacité de chaque action est évaluée et si nécessaire nous formulons des objectifs de développement.

La démarche d'évaluation est une démarche constructive qui traduit la dynamique de notre structure.



L'évaluation répond à un objectif général : repérer les limites et les points à améliorer, valoriser les points positifs, et ainsi mettre en place l'amélioration continue de la structure et des activités qu'elle porte.

Cette démarche qualité est commune à tous les accueils de loisirs gérés par la Fédération Léo Lagrange. Des analyses nationales sont effectuées.





## L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

### Les moyens

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de LéoVille a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

Jean Jacques, le directeur de l'accueil de loisirs, est le référent auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs de LéoVille.

La Fédération Léo Lagrange, par l'intermédiaire de la Délégation Nationale à l'Enfance propose un guide à l'usage des structures et des équipes accueillant des personnes en situation de handicap. Nous y retrouvons notamment :

- Le Guide d'entretien, qui permet au Directeur d'organiser et d'encadrer l'accueil d'un enfant en situation de handicap (construire pour l'enfant et sa famille un parcours individualisé et sécurisé)
- Une documentation technique détaillée (législation, pédagogie etc...)

Enfin, des formations consacrées au handicap mises en place par CITE CLUB, l'organisme de formation de la Fédération Léo Lagrange seront accessibles aux animateurs de l'équipe.

### Nos engagements

Nous nous inscrivons, au-delà de l'application de la Loi du 11 février 2005, dans une démarche d'accueil volontariste. La Fédération Léo Lagrange est signataire de la Charte de Déontologie pour l'Accueil des Personnes Handicapées dans les Structures de Vacances et de Loisirs Non Spécialisées. (**Voir annexe**)

Cette Charte énonce 7 principes à respecter :

- Respecter le projet d'intégration de l'enfant handicapé.
- Favoriser l'intégration de l'enfant handicapé au sein de l'accueil de loisirs notamment en le faisant participer aux activités avec les autres enfants.
- S'informer auprès des parents de l'enfant des besoins spécifiques de leur enfant
- Garantir aux équipes encadrantes une formation ou une sensibilisation aux handicap(s).
- Organiser des réunions de concertation entre les encadrants pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.
- Informer tout intervenant que l'accueil de loisirs est signataire de la Charte et des obligations que cela engendre.
- Afficher la Charte dans les locaux de l'accueil de loisirs.

## La Fédération Léo Lagrange Fédération

Léo Lagrange est né le 28 novembre 1900. Elève au lycée Henri IV, il s'engage dans l'armée à la fin de ses études, en août 1917. En 1920, il adhère à la SFIO puis, devenu avocat, s'inscrit en 1922 au barreau de Paris.



Elu député le 8 mai 1932 à Avesne-sur-Helpe, il se voit confié, après la victoire du Front populaire en 1936, le Sous-secrétariat d'Etat aux sports et à l'organisation des loisirs. Souhaitant rendre le sport et les loisirs culturels accessible à tous, il multiplie le nombre de stades, crée le Brevet Sportif Populaire ou encore les Mardis populaires du Louvre.

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter des tous nouveaux congés payés, il obtient 40 % de réduction sur les billets ferroviaires pour les salariés et leurs familles, dont bénéficient 600 000 personnes dès l'été 1936. Grâce à son appui, le nombre d'auberges de jeunesse double en 1936.

A la déclaration de guerre en 1939, Léo Lagrange n'est pas mobilisable mais s'engage à nouveau. Le 9 juin 1940, il est tué lors de l'offensive de l'Aisne.

**Réseau d'associations d'éducation populaire** et employeur de l'économie sociale, la Fédération Léo Lagrange s'appuie sur les compétences de milliers de bénévoles et salariés pour bâtir une société de progrès.

**Pour elle, être un mouvement d'éducation populaire, c'est :**

- donner les moyens à tous, tout au long de la vie de s'épanouir et de s'emparer de sa citoyenneté.
- agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances
- proposer aux publics de tous âges des loisirs et des activités permettant à chacun de contribuer au progrès social
- être l'ambadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'engagement citoyen
- permettre à chacun d'allier la découverte de soi à l'envie d'aller vers l'autre

C'est, en somme, **un engagement éducatif.**

Deux métiers : l'animation et la formation

**Une démarche éducative** : les animateurs Léo Lagrange construisent toutes leurs actions autour d'un projet pédagogique structurant. Loin du loisir à consommer, chaque activité, séjour, parcours sportif est prétexte à vivre un moment de plaisir et d'épanouissement

**Former tout au long de la vie.** La Fédération développe, avec ses 9 instituts de formation, des programmes de formation pour les publics fragilisés, en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle. Par ailleurs, Léo Lagrange est un opérateur national qui assure la formation et l'accompagnement des acteurs éducatifs (bénévoles, salariés, animateurs volontaires ou professionnels).

Un partenaire des collectivités locales :

**Reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange** est partenaire des collectivités dans leurs politiques sociales, éducatives, culturelles, et d'insertion. Les collectivités peuvent en effet faire appel à elle pour :

- déléguer la gestion d'un équipement, d'un dispositif, d'un programme..
- organiser monter une action ponctuelle
- offrir des formules de vacances
- faire progresser le professionnalisme de leurs équipes
- établir un diagnostic.

Grâce aux **agréments** dont la Fédération et son réseau disposent, toutes les garanties de sérieux, de sécurité et de qualité sont assurées.

## Un réseau associatif

**Désireuse d'accompagner les projets associatifs**, la Fédération Léo Lagrange met son expérience à la disposition des associations qui lui sont affiliées. Ainsi, elle leur propose :

- un réseau pour échanger savoir-faire, expériences, partenariats et idées novatrices
- un accompagnement et des formations pour accompagner les projets
- un suivi personnalisé selon la formule d'adhésion choisie.

Un employeur de l'économie sociale

**La Fédération Léo Lagrange** voit dans l'économie sociale un modèle alternatif permettant à l'économie d'être au service de l'homme et de son environnement, où le résultat du travail est au bénéfice de l'entreprise et de ses salariés, dans le respect du développement durable. L'Unité Économique et sociale Léo Lagrange regroupe une vingtaine d'employeurs et fonctionne démocratiquement. Associations affiliées, adhérents, usagers, salariés et partenaires peuvent, par le biais de structures représentatives, trouver un véritable espace d'expression et de contribution au projet de la Fédération.

### **La Délégation Nationale Enfance**

Au sein de la Fédération, le réseau des accueils de loisirs est animé par la délégation nationale à l'enfance et son secrétariat composé de un à deux professionnels par région.

Trois missions principales reviennent à cette délégation :

- Fédérer les acteurs
- Créer et diffuser des outils pédagogiques estampillés « Léo Lagrange »
- Qualifier le geste éducatif
- Soutien et expertise proposés au professionnel sur le terrain

Le Secrétariat National à l'Enfance (pilote par la Délégation Nationale à l'Enfance), réunit 4 fois par an des représentants missionnés par les différents établissements régionaux.

Ce Secrétariat permet, en lien avec les orientations du projet éducatif de la FLL, de mettre en œuvre la programmation éducative des accueils de loisirs de la FLL.

Il a permis l'élaboration de la Charte de qualité des ALSH et APS (présente sur notre accueil), de divers programmes et kits pédagogiques (dont nous disposons). Il organise annuellement une Convention Professionnelle Enfance, espace de réflexion ouvert aux animateurs de LEO VILLE. Enfin, c'est notamment à travers lui que s'organise le lien avec l'association Les Petits Citoyens (partenaire de la FLL) dont nous utilisons les outils pédagogiques.

Chacun des membres du SN DNE fait ensuite circuler les informations au niveau de son territoire via un Secrétariat Régional à l'Enfance. Jean Jacques, le Directeur de l'accueil de LéoVille fait partie du Secrétariat Régional du territoire de la collectivité.



**ALAE H  L  NE BOUCHER**

Rue Jean Alcover  
66000 PERPIGNAN

<https://leolagrangre-acm-perpignan.org/alae-helene-boucher/>

